

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Commune de Ruaudin

Création d'un pôle enfance et jeunesse et réhabilitation, extension bâtiment existant

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Commune de Ruaudin, Mme Carole Heulot, 1, place François-Mitterrand, 72230 Ruaudin. Tél. 02 43 75 75 75. Mèl : mairie@ruaudin.com Web : http://www.ruaudin.fr **Siret :** 21720260500010.

Groupement de commandes : non. **L'avis implique un marché public.** **Objet :** création d'un pôle enfance et jeunesse Ruaudin et réhabilitation, extension bâtiment existant. **Référence acheteur :** 2024-004. **Type de marché :** travaux. **Procédure :** procédure adaptée ouverte. **Technique d'achat :** sans objet. **Lieu d'exécution :** 72230 Ruaudin. **Durée :** 18 mois. **Classification CPV :** **Principale :** 45211350 - travaux de construction de bâtiments multifonctionnels. **Complémentaires :** - 45262700 - travaux de transformation de bâtiments, - 45262800 - travaux d'extension de bâtiments. **Forme du marché :** **Prestation divisée en lots :** oui. **Les variantes sont exigées :** non. Valeur estimée hors TVA : 2 711 000 euros. Lot 01 : voiries, réseaux divers. CPV : 45231112. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 02 : gros œuvre. CPV : 45223220. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 03 : charpente bois, ossature bois. CPV : 44142000. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 04 : couverture et bardage bac acier. CPV : 45261210. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 05 : isolation thermique par l'extérieur. CPV : 45321000. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 06 : menuiseries aluminium, serrurerie. CPV : 45421130. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 07 : cloisons, doublage, CPV : 44112300. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 08 : menuiseries intérieures bois. CPV : 45421000. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 09 : plafond suspendus. CPV : 45421146. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 10 : électricité. CPV : 45311200. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 11 : chauffage, ventilation, plomberie. CPV : 39715000. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 12 : carrelage, faïence, chape. CPV : 45431000. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 13 : peinture, sols souples. CPV : 45432111. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin. Lot 14 : clôtures, espaces verts. CPV : 45112710. Lieu d'exécution : 72230 Ruaudin.

Conditions de participation : **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** **Aptitude à exercer l'activité professionnelle :** situation juridique, articles L.2141-1 à L.2141-6 du Code de la commande publique. **Capacité économique et financière :** **Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :** capacité économique et financière, article L.2142-1 du Code la commande publique. **Référence professionnelle et capacité technique :** **Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

- liste des travaux exécutés (références de taille et nature similaires) au cours des trois dernières années, appuyé d'attestations de bonne exécution des travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin, - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Marché réservé : non. **Réduction du nombre de candidats :** non. **La consultation comporte des tranches :** non. **Possibilité d'attribution sans négociation :** oui. **Visite obligatoire :** oui. **La visite sur site est obligatoire pour les lots :** Lot 01 : VRD. Lot 02 : gros œuvre. Lot 03 : charpente et ossature bois. Lot 10 : électricité. Lot 11 : chauffage, plomberie, ventilation. Sinscrire au 02 43 75 20 34.

Visites le vendredi 20 décembre 2024, mardi 24 décembre 2024. **Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : - 40 % : valeur technique de l'offre, - 60 % : prix.

Renseignements d'ordre administratifs : Mme Mélanie Guedes. Tél. 02 43 75 20 31. **l'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui. **Présentation des offres par catalogue électronique :** autorisée.

Remise des offres : 10 janvier 2025 à 12 h 00 au plus tard. **Renseignements complémentaires :** **Renseignements techniques :** service technique de Ruaudin, Mme Évelyne Doleux. Tél. 07 48 11 50 65, edoleux@ruaudin.com **Envoi à la publication le :** 17 décembre 2024. Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. **Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :** https://www.marches-publics.info

<p>A NOS ANNONCES</p> <p>Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse</p>	<p>Découvrez les nouveautés des</p> <p>Editions OUEST-FRANCE</p> <p>www.editionsouestfrance.fr</p>
--	---

<p>ouest france</p>	<p>Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.</p> <p>Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente Valérie Cottereau, Elsa Da Costa, Annabel Desgrées du Loù, Laurence Méhaignerie, MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thierry Maillard. SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.</p> <p>Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loù, Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.</p> <p>Abonnement Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr Tarif 1 an : 432€</p>
<p>SOCIETE OUEST-FRANCE, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.</p> <p>Siège social : 10, rue du Breil - 35000 RENNES. Tél. 02 99 32 60 00 www.ouest-france.fr</p> <p>Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.</p> <p>Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées. Cofondateur : M. François Desgrées du Loù. Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.</p> <p>Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.</p> <p>Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laettitia Greffié, M. Sébastien Grosmaître.</p>	<p>Une question sur votre abonnement ? Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr</p> <p>Publicité extralocale : 366 SAS Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr</p> <p>Publicité locale : Additi média, tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr</p> <p>Commission paritaire n° 0625 C 86666 N° ISSN : 0999-2138.</p> <p>Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9. Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.</p> <p>Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.</p> <p>Tirage du vendredi 20 décembre 2024 : 509 110</p> <p>Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502</p>

Concession, DSP

Syndicat de La Belle Étoile

Service public d'assainissement collectif
AVIS DE CONCESSION
Syndicat de La Belle Étoile, M. Cyrille Esnault, secrétaire général, 2, place de Bassum, 72130 Fresnay-sur-Sarthe, tél. 02 43 97 23 75. Mèl : marie-fresnay@wanadoo.fr SIRET 25720240800015 **Objet :** concession de service public d'assainissement collectif. **Type de marché :** services. **Procédure :** concession. **Code NUTS :** FRG04 **Durée de la concession :** à compter du 1er juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2035. **Description :** concession de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif. Le délégataire gèrera le service à ses risques et périls. Il devra assurer la gestion du réseau de collecte, le traitement des eaux usées et l'évacuation des boues. La gestion inclut l'exploitation, l'entretien, la surveillance des installations, la réalisation des travaux à la charge du délégataire, la tenue à jour des plans et de l'inventaire des réseaux, les relations avec les usagers du service et la remise des rapports annuels à la collectivité. **Classification CPV :** Principale : 90400000 services des eaux usées. Complémentaires : 90420000 services de traitement des eaux usées / 90480000 service de gestion du réseau d'assainissement. **Quantité/étendue :** le service présente les caractéristiques estimées suivantes pour l'ensemble du périmètre : - 1 600 usagers, - 122 000 m3 de volume total facturé, - 11 postes de relèvement, - environ 36,4 km de réseau, - 1 station d'épuration de 4584 éqh.

Le contrat envisagé est une concession de service public dans le cadre duquel le concessionnaire facture auprès des usagers l'ensemble des recettes, le concessionnaire étant rémunéré par les usagers sur la base des résultats d'exploitation (volumes assujettis, nombre d'abonnés, gestion des impayés) et des travaux effectués sur bordereau. **Délégation :** Conditions de participation : Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : - formulaire DC1, lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat). Liste des pièces définies au règlement de consultation Capacité économique et financière : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels, - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Liste des pièces définies au règlement de consultation **Référence professionnelle et capacité technique :** Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : liste des pièces définies au règlement de consultation. **Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). **Remise des offres :** 21 février 2025 à 12 h 00 au plus tard. **Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français. **Unité monétaire utilisée, l'euro.**

Renseignements complémentaires : la présente consultation concerne une délégation de service public soumise aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi qu'aux dispositions du Code de la commande publique relatives aux contrats de concession. La procédure est de type «ouvert» avec remise simultanée des candidatures et des offres. Les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats dans les conditions et selon les formalités précisées dans le règlement de la consultation. Pour justifier de ses capacités et de ses aptitudes, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités et les aptitudes d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent dans les conditions et selon les formalités précisées dans le règlement de la consultation. Les éléments devant être fournis au titre de l'offre initiale sont décrits dans le règlement de la consultation. Une visite factuelle est prévue selon les modalités du règlement de la consultation. L'ensemble des informations relatives au déroulement de la procédure de mise en concurs rence figure dans le règlement de la consultation.

Il s'agit d'un marché périodique : non.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Syndicat de La Belle Étoile, 2, place de Bassum, 72130 Fresnay-sur-Sarthe. **Envoi à la publication le :** 18 décembre 2024.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info

Justice

L'opinion syndcale du juge prud'homal ne révèle pas une partialité

Il n'est pas possible de mettre en doute l'impartialité d'un juge prud'homal, même s'il appartient ouvertement au même syndicat que la partie adverse.

La Cour de cassation a conclu ainsi alors qu'un chef d'entreprise refusait de plaider aux prud'hommes devant un juge qui avait été élu sur une liste présentée par le syndicat qui soutenait son salarié, adversaire au procès.

Le salarié et le juge appartenant au même syndicat, il est légitime, disait-il, de mettre en doute l'impartialité du juge, d'autant qu'il a déjà jugé en faveur de ce syndicat dans des procédures précédentes.

Mais pour la justice, ces deux circonstances ne sont pas de nature à faire douter de l'impartialité. La seule affiliation syndicale n'est pas de nature à créer une suspicion raisonnable et objective à l'égard du juge. Ce serait remettre en cause le principe même de l'organisation des conseils de prud'hommes dont les membres sont élus sur des listes présentées par des syndicats. De plus, explique la Cour de cassation, l'impartialité résulte de la composition des conseils de prud'hommes puisqu'ils contiennent un nombre égal de juges élus par des salariés et des employeurs. Et enfin, l'impartialité est garantie par l'organisation judiciaire qui réserve la possibilité de faire appel et de former ensuite un pourvoi en cassation. La loi, dans le Code du travail, indique qu'un conseiller prud'homal peut être récusé, notamment lorsqu'il a « un intérêt personnel » dans l'affaire. (Cas. Soc, 22.3.2023, C 21-19.176).

Avis d'attribution marchés publics et privés

Commune de Pontvallain

Gestion du service de collecte et de traitement des eaux usées sur le territoire

AVIS D'ATTRIBUTION
Autorité déléguante : commune de Pontvallain, à l'attention de : M. Xavier Gayat, place de la Mairie, 72510 Pontvallain. Tél. 02 43 46 30 47. **Nature de l'autorité déléguante :** commune. **Objet de la délégation :** gestion du service de collecte et de traitement des eaux usées sur le territoire de Pontvallain. **Classification CPV :** **Lieu de la délégation de service public :** délégation du service public d'assainissement collectif. **Informations sur le montant prévisionnel total de la convention :** 540 000 euros HT. **Lieu principal d'exécution de la convention :** 72510 Pontvallain. **Critères d'attribution :** valeur technique, valeur financière, qualité de service. **Renseignements complémentaires :** **Classification CPV :** **Objet principal :** 90480000-5. **Attribution de délégation de service public :** **Date de la signature de la convention par l'autorité déléguante :** 13 décembre 2024. **Référence :** marché unique : contrat de concession sous forme de délégation de service public en vue de la gestion du service de collecte et de traitement des eaux usées de sur le territoire de Pontvallain.

Objet principal (01) : 90480000-5. **Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution de la délégation de service public a été prise :** Pigeon Eau et Solutions, La Garene, Ducey, 50220 Ducey-les-Chéris. Courrier électronique : gilles.delariviere@groupe-pigeon.com **Durée du marché ou délai d'exécution :** **Durée de la délégation :** 8 ans. **Date à partir de laquelle la convention prend effet :** 1er janvier 2025. **Instance chargée des procédures de recours :** tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex 1. Téléphone 02 55 10 10 02. Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr **Site internet :** https://nantes.tribunal-administratif.fr/ **Date d'envoi du présent avis à la publication :** 17 décembre 2024.

Avis administratifs

Communauté de communes de l'ORÉE BERCÉ-BÉLINOIS

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision allégée n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal

Par arrêté n° 2024-585 en date du 3 décembre 2024, Mme la Présidente de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Béloinois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision allégée n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal. L'enquête publique se déroulera du lundi 13 janvier 2025 à 9 h 00 jusqu'au lundi 27 janvier 2025 inclus à 16 h 30, soit une durée de 15 jours consécutifs. Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a, par décision n° E2400185/72 en date du 24 octobre 2024, désigné M. Gilles Frostin (ingénieur retraité) en qualité de commissaire enquêteur. La procédure de révision allégée n° 2 du PLU a été dispensée d'évaluation environnementale par délibération du Conseil communautaire en date du 17 septembre 2024, prise après avis favorable de la Mission Régionale d'Autorité environnementale.

Cette délibération est jointe au dossier d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis au titre de la procédure, pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier à l'Hôtel communautaire à Écomomy (1, rue Sainte-Anne, 72220 Écomomy) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 (fermeture le jeudi après-midi) ainsi qu'à la mairie de Teloché aux jours et heures habituelles d'ouvertures, - sous format numérique sur le site de la communauté de communes à l'adresse suivante : www.co-berce-belinois.fr Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à l'Hôtel communautaire à Écomomy, aux horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la communauté de communes à l'Hôtel communautaire (1, rue Sainte-Anne, 72220 Écomomy) ou par mail à : pluiohb@belinois.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux suivants : Jours, dates, horaires, lieux : - lundi 13 janvier 2025, de 9 h 00 à 11 h 00, Hôtel communautaire à Écomomy - mardi 21 janvier 2025, de 9 h 00 à 12 h 00, Hôtel communautaire à Écomomy, - lundi 27 janvier 2025, de 14 h 30 à 16 h 30, mairie de Teloché. Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser au commissaire enquêteur :

- par courrier (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à l'Hôtel communautaire, 1, rue Sainte-Anne, BP 50019, 72220 Écomomy) adressé à M. le Commissaire enquêteur, - sur le registre d'enquête papier prévu à cet effet et disponible l'Hôtel communautaire d'Écomomy ainsi qu'à la mairie de Teloché, - par mail à l'adresse suivante : pluiohb@belinois.fr en indiquant en objet : "Enquête publique révision allégée n° 2 PLU".

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur dans les mairies de chacune des communes concernées, ainsi qu'à l'Hôtel communautaire à Écomomy et sur le site internet de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Béloinois, www.co-berce-belinois.fr pendant un an à compter de la date de remise de ce rapport. À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la révision allégée n° 2 du PLU sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire par voie de délibération.

Le présent avis est affiché au siège la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Béloinois (Hôtel communautaire d'Écomomy), dans l'ensemble des mairies du territoire communautaire, ainsi que sur la parcelle concernée par cette révision allégée n° 2 du PLU (sur le site du Petit Raidit, à Teloché).

<p>FAR IN BREIZH</p> <p>Société par actions simplifiée Au capital de 5 000 euros Siège social : 20, rue d'Iéna 72000 LE MANS SIREN 839 809 183 RCS Le Mans</p>	<p>DISSOLUTION</p> <p>Aux termes d'un procès-verbal en date du 15 novembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, nommé comme liquidateur Mme Laurence Porte demeurant à Ieuilut La Motte 72140 Rouessé-Vassé et fixé au siège social le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce du Mans.</p>
<p>EARL DE LA TURELLERIE</p> <p>EARL au capital de 7 500 euros Siège social : La Turellerie RCS Le Mans 848 167 755</p>	<p>AVIS DE DISSOLUTION</p> <p>Par décisions extraordinaires en date du 30 novembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de l'EARL de La Turellerie à compter du 30 novembre 2024 et a nommé en qualité de liquidateur : M. Philippe Ambrois, demeurant à La Turellerie, 72260 Thoigné. Toute correspondance est à effectuer à l'adresse suivante du siège social. Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce du Mans.</p> <p><i>Pour avis Le Liquidateur.</i></p>
<p>LEBAU PAYSAGE</p> <p>Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 euros Siège social : 64, impasse de l'Antoniérin 72650 SAINT-SATURNIN Société en cours de formation</p>	<p>AVIS DE CONSTITUTION</p> <p>Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 décembre 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : Lebau Paysage. Siège social : 64, impasse de l'Antoniérin, 72650 Saint-Saturnin. Objet social : l'exercice des activités de paysagiste et d'entretien d'espaces verts ; la prise de tous intérêts et participations sous toutes ses formes et par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres, valeurs mobilières ou droits sociaux, fusion, scission, alliance ou société en participation, et la gestion de ces participations ; toutes prestations administratives, informatiques et autres, auprès des sociétés dans lesquelles elle détient des participations et dans toutes autres sociétés ; la souscription, la gestion et l'administration de contrats de capitalisation ; l'acquisition par tous moyens, la détention de titres de participation ou de placement, de toutes valeurs mobilières et immobilières ; toutes activités patrimoniales. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 10 000 euros. Gérance : Antoine Baudenaille, demeurant 24, rue Pierre-Gilles-de-Gennes, 72290 Ballon-Saint-Mars. Dylan Leduc, demeurant 6, Le Champs de la Revrotière, 72290 Mézières-sur-Ponthouin. Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Le Mans.</p> <p><i>Pour avis La Gérance.</i></p>

dimanche france

1 journal
4 cahiers

Adjudications immobilières

<p>HAUTEMAINE AVOCATS 1, boulevard Georges-Méliès - 72000 LE MANS Tél. 02 43 87 70 32</p>	<p>AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES</p> <p>Par devant Mme le Juge de l'exécution près le tribunal judiciaire du Mans, cité judiciaire, avenue Pierre-Mendès-France.</p> <p>Le mardi 4 février 2025 à 10 h 30</p> <p>Seront adjudgés, les immeubles suivants : Commune de THORIGNÉ-SUR-DUE (72160), lieudit Les Bois Département de la Sarthe Cadastré : section ZD n° 48 pour une contenance de 07 a 20 ca, consistant d'après le titre d'acquisition en : UNE MAISON D'HABITATION Cuisine séjour, une chambre, cellier, combles aménageables. Jardin; Le bien est inoccupé et vide. Tels que lesdits immeubles existent et se comportent sans aucune exception ni réserve et tous immeubles par destination le cas échéant.</p> <p>Mise à prix : 20 000 euros Enchères de 500 euros uniquement par ministère d'avocat au barreau du Mans. Frais en sus à la charge de l'adjudicataire. Le cahier des conditions de vente peut être consulté : - au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire du Mans, 1, avenue Pierre-Mendès-France, 72000 Le Mans, sur RDV au 02 43 83 77 99, - ou saisieimmo.t@lemands@justice.fr - ou au Cabinet de la SCP Hautemaine Avocats, pour information au 02 43 87 70 32, - annonce sur le site : www.barreaulemans.avocat.fr</p>
<p><i>Le Mans Le 20 décembre 2024 Pour avis simplifié.</i></p>	

<p>HAUTEMAINE AVOCATS 1, boulevard Georges-Méliès - 72000 LE MANS Tél. 02 43 87 70 32</p>	<p>AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES</p> <p>Par devant Mme le Juge de l'exécution près le tribunal judiciaire du Mans, Cité judiciaire, avenue Pierre-Mendès-France.</p> <p>Le Mardi 4 février 2025 à 10 h 30</p> <p>Seront adjudgés, les immeubles suivants : Commune LE MANS (72100), 6, rue de la Plaine Département de la Sarthe Cadastré 15 section OT n° 182 pour 03 a 36 ca. Formant le lot numé 70 de l'ensemble immobilier dénommé Le Domaine de la Vallée Saint Blaise, consistant d'après le titre d'acquisition en : UNE MAISON INDIVIDUELLE À USAGE D'HABITATION DE MODÈLE HOUAT DE CINQ PIÈCES PRINCIPALES, SUR DEUX NIVEAUX Comprenant : - Au rez-de-chaussée : entrée, avec montée d'escalier et placard, WC, chambre avec salle d'eau privative, séjour, cuisine, buanderie, garage, - à l'étage : trois chambres dont deux avec placard, salle de bains, WC. Jardin. Tels que lesdits immeubles existent et se comportent sans aucune exception ni réserve et tous immeubles par destination le cas échéant.</p> <p>Mise à prix : 95 000 euros Enchères de 500 euros uniquement par ministère d'avocat au barreau du Mans. Frais en sus à la charge de l'adjudicataire. Le cahier des conditions de vente peut être consulté : - au greffe du Juge de l'Exécution près le tribunal judiciaire du Mans, 1, avenue Pierre-Mendès-France, 72000 Le Mans (sur RDV au 02 43 83 77 99, - ou au saisieimmo.t@lemands@justice.fr - ou au Cabinet de la SCP Hautemaine Avocats (pour information au 02 43 87 70 32) - annonce sur le site : www.barreaulemans.avocat.fr</p>
<p><i>Le Mans Le 20 décembre 2024 Pour avis simplifié.</i></p>	

Autres légales

<p>TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DU MANS</p> <p>AVIS DE CLÔTURE DE PROCÉDURE</p> <p>Par jugement du 12 décembre 2024, le tribunal judiciaire du Mans a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de M. Serge Pasquier et de Mme Maryse Dhuit épouse Pasquier, demeurant "Les Dames", 72120 Rahay pour insuffisance d'actif.</p>	<p>TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DU MANS</p> <p>AVIS DE CLÔTURE DE PROCÉDURE</p>
--	--